

06/07/2017 - Demande en ligne de permis de conduire - Lors de l'envoi de votre Formulaire Photo Signature (FPS), l'enveloppe ne doit contenir que ce formulaire. Aucun autre document ne doit être joint.

02/03/2017 - La pré-demande CNI est désormais généralisée dans tous les départements de métropole.

23/12/2016 - A titre d'information : la réalisation d'une pré-demande passeport est possible seulement si vous achetez en ligne un timbre fiscal dématérialisé, ou si vous disposez déjà d'un numéro de timbre fiscal dématérialisé préalablement acheté.

MON ESPACE CONDUCTEUR

Demandeur un permis de conduire  
Connaitre le solde de mes points  
Ou en est mon permis de conduire

MON ESPACE IDENTITÉ

Réaliser une pré-demande passeport et/ou CNI majeure  
Réaliser une pré-demande passeport et/ou CNI mineur  
Ou en est mon passeport / ma CNI  
Déterminer si ma ville a adhéré à la dématérialisation

MON ESPACE VÉHICULE

Ou en est ma carte grise  
Déclarer la vente de mon véhicule  
Modifier mon adresse  
Retirer mon certificat d'immatriculation  
Changer de titulaire

MON ESPACE CONDUCTEUR

MON ESPACE IDENTITÉ

MON ESPACE VÉHICULE

BESOIN D'AIDE ?



Depuis votre espace conducteur, identité ou véhicule, vous pouvez envoyer un message à l'ANTS.

Contactez l'ANTS

Vos coordonnées

Formulaire de contact avec champs: Profil (Particulier), Nom, Adresse, Votre message

Formulaire de suivi de la demande de permis de conduire en ligne avec champs: Objet, Permis, Commentaires

Ne pas fêter sur la voie publique



SITE DE L'AGENCE NATIONALE DES TITRES SECURISES (A.N.T.S.)

L'A.N.T.S. est un établissement public administratif sous tutelle du ministère de l'Intérieur.

L'A.N.T.S a pour mission de répondre aux besoins des administrations de l'État en matière de titres sécurisés.

Ces titres sont des documents délivrés par l'État, faisant l'objet d'une procédure d'édition et de contrôle sécurisée (titres d'identité et de voyage, des titres de séjour, des visas, des certificats d'immatriculation des véhicules, des permis de conduire ...).

Toutes les démarches en ligne proposées par le ministère de l'Intérieur s'effectuent depuis le site de l'A.N.T.S.

FRANCE CONNECT

Sur le site de l'A.N.T.S., vous pouvez également vous identifier avec FranceConnect.

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour simplifier votre connexion aux services en ligne.

COMMENT VOUS IDENTIFIER PAR FRANCECONNECT ?

- Vous cliquez sur le bouton FranceConnect.
FranceConnect vous propose de sélectionner un compte existant pour vous identifier : Impôts.gouv.fr, Ameli.fr, Loggin LaPoste.
Vous saisissez votre identifiant et mot de passe pour le compte sélectionné.
Vous êtes désormais reconnu par le service en ligne.



**Demander un permis de conduire**

Commencer le solde de mes points

Suivre mon permis de conduire

**Réaliser une pré-demande de passeport**

Réaliser une pré-demande de carte nationale d'identité

Suivre la production de mon passeport/de ma CNI

Suivre ma carte grise

Déclarer la vente de mon véhicule

Modifier mon adresse

**ACCÉDER À VOTRE ESPACE**

JE CRÉE UN COMPTE

En remplissant les champs suivants

\* : Champs obligatoires

ou Créez votre compte en 1 clic avec FranceConnect

Je suis... \*

Particulier

Nom de naissance \*

Prénom \*

Adresse mail \*

Identifiant avec FranceConnect

Qu'en savez-vous FranceConnect ?

Pourquoi créer un compte ?

La création d'un compte "usager" vous permet d'effectuer une demande en ligne pour le permis de conduire et pré-demande de passeport biométrique.

Comment ça se passe ?

Vous complétez les différents champs demandés, et validez votre demande de création de compte en cliquant sur le bouton "Créer mon compte".

Vous recevrez un 1er mail vous demandant d'activer votre compte, en cliquant sur un lien, vous saurez un dernier formulaire à remplir, afin de choisir, entre autre, votre mot de passe.

Après avoir rempli ce formulaire, vous serez directement connecté à votre compte. Vous pourrez commencer vos démarches en ligne.

En parallèle, vous recevrez un second mail vous indiquant l'identifiant qui vous a été attribué. Avec cet identifiant et le mot de passe que vous avez choisi, vous pourrez accéder à votre espace utilisateur.

Je valide les conditions générales d'utilisation et les règles de confidentialité \*

CRÉER MON ESPACE

CREATION D'UN COMPTE

La création d'un compte est obligatoire pour effectuer les démarches sur le site de l'ANTS.

- 1 - Se connecter sur le site <https://ants.gouv.fr/>
- 2 - Cliquer sur Mon Espace ou Accéder à votre espace

- 3 - Compléter tous les champs du formulaire
- 4 - Cliquer sur « créer mon espace ».
- 5 - Lorsque le message vert « Succès » apparaît, un mail d'activation est envoyé sur la boîte mail renseignée dans le formulaire.

**Succès !**

Un e-mail de validation de votre compte vient de vous être envoyé.

AGENCE NATIONALE DES TITRES SECURISES

Bonjour,

Plus qu'une seule étape pour activer votre compte et ainsi profiter de tous les services pratiques du site <https://www.ants.gouv.fr/>.

Cliquez sur le lien ci-dessous pour confirmer votre adresse électronique et définir votre mot de passe :

<https://ants.gouv.fr/user/activation/1de9e2777c00169479014eac1c290321b/290190>

\* Attention, sans connexion de votre part dans les 24h le compte sera supprimé.

Cordialement,  
L'Agence Nationale des Titres Sécurisés  
<https://www.pnd.ants.gouv.fr/>

- 6 - Cliquer sur le lien direct pour continuer la création du compte
- 7 - Renseigner les informations : sexe – mot de passe (avec confirmation) – question secrète (avec réponse)

VOUS Y ÊTES PRESQUE !

Veillez compléter le formulaire ci-dessous :

Sexe \*

Prénom

Nom

Mot de passe \*

Confirmez le mot de passe \*

Question secrète \*

Réponse à votre question secrète \*

Choisir un mot de passe sécurisé :

- Majuscules
- Minuscules
- Chiffres
- Caractères spéciaux

Créer mon compte